



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Délégation du Roannais
58 boulevard Baron du Marais
42300 Roanne
delegation-roanne@loire.fff.fr

Commission Départementale

de l'Arbitrage

SAISON 2020-2021

NOTE EXPLICATIVE DOSSIER

2020 - 2021

Saint-Etienne, le 13 mai 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des documents nécessaires au renouvellement de votre dossier administratif pour la saison 2020-2021.

Celui-ci doit **impérativement** nous être retourné (au district ou à la délégation suivant votre appartenance) avant le **mercredi 15 juillet 2020**, à l'exception du dossier médical ou un délai supplémentaire (si besoin) a été accordé par la FFF: voir note complémentaire.

EXCEPTIONNELLEMENT CETTE SAISON VOUS POUVEZ DIFFERER L'ENVOI DU DOSSIER MEDICAL :

L'examen clinique doit nous parvenir 15 jours avant le début des compétitions de district

L'examen cardiologique doit nous parvenir avant le 31 décembre 2020.

Questionnaire médical. Voir la note complémentaire spécifique sur la restitution du dossier médical. Ce questionnaire sera à mettre dans une **enveloppe fermée** intitulée « **Secret Médical** » attention de bien fermer l'enveloppe en précisant votre nom dessus.

Rappel de l'échographie cardiaque obligatoire quel que soit l'âge.

L'ensemble des autres pièces (ci-dessous en surbrillance jaune) doit être envoyé en 1 seule fois toujours pour le **15 Juillet 2020**.

- **fiche individuelle de renseignement** à compléter (en majuscules).

- **chèque de 53€** à l'ordre du **District de la Loire**

- **chèque de 8€** à l'ordre d'**Arbitre Solidarité**

- **charte déontologique à signer**

- **fiche de droit à l'image à dater et signer**

- **autorisation parentale pour les arbitres mineurs à dater et signer**

- **courrier UNAF + fiche adhésion UNAF**

- **convocation à l'AG** (avec des réserves)

- **questionnaire technique (en ligne) qui sera disponible via un lien → Information sur le site du district et par voie de PV**

- **pensez à vos indisponibilités via MoncompteFFF**

Toute désignation ne sera possible **qu'après réception du dossier complet** (examen clinique compris, remis au plus tard 15 jours avant la reprise de la compétition).

En outre, il faudra **obligatoirement avoir renouvelé votre licence** pour pouvoir être désigné sur un match. Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

Tout dossier non retourné **avant la date limite du 1^{er} Novembre 2020**, l'arbitre sera considéré comme démissionnaire et sera retiré de la liste des arbitres (sauf information communiquée à la CDA et/ou indisponibilité de longue date).

Vous en souhaitant bonne réception, passez de bonnes vacances.

Pascal REBAUD
Président de la CDA Loire